

I.

SIRES DE THOIRE ET VILLARS.

Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, étant mort, en l'année 1033, sans laisser de postérité, l'empereur Conrad-le-Salique, qu'il avait fait son héritier, se mit en possession de ses états, qu'on désigna dès lors sous le nom de royaume d'Arles. Composés des anciens royaumes de Bourgogne *transjurane* et de Bourgogne *cisjurane* ou de Provence, ces états comprenaient les pays situés entre les Alpes, la Reuss et l'Aar, d'un côté; la Saône, le Rhône et le mont Jura de l'autre; c'est-à-dire, la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Bugey, la Bresse, le Lyonnais, la Franche-Comté, le Vallais, le pays de Vaud, et les cantons de Berne, de Soleure, de Fribourg et de Bâle.

Rien ne fut plus solennel que la prise de possession de l'empereur; les états de Bourgogne réunis à Pâjerne l'investirent de la royauté, en lui mettant la lance de saint Maurice dans la main; cinq ans plus tard, ils prêtèrent serment de fidélité à son fils Henri; et ce prince, dès son avènement (1099), fit acte de souveraineté dans la ville de Lyon, en y frappant monnaie à l'imitation des rois de Bourgogne, ses prédécesseurs.

Mais ce fut tout. Plus éclatantes que solides, ces manifestations ne fondèrent aucune domination

sérieuse. Puissants et arrogants déjà sous le règne nonchalant du dernier Rodolphe, forts d'ailleurs de l'assentiment des populations que les malheurs du dixième siècle avaient jetées dans leurs bras, les tenanciers des fiefs se montrèrent rebelles à une autorité qui, pour les atteindre, avait à franchir les Alpes. Tous les historiens sont d'accord pour raconter les *soulèvements des principaux du royaume de Bourgogne*, qui, peu après sa réunion à la couronne d'Allemagne, se rendirent *indépendants dans leurs comtés*.

Indépendance subordonnée toutefois au lien féodal qui ne fut pas immédiatement brisé; on demeura sous la mouvance plus ou moins contestée de l'empereur. Si on exerçait des droits régaliens, c'était de son agrément et par son investiture; les états du royaume continuaient à fonctionner; et à chaque changement de règne, le nouveau monarque exigeait l'hommage.

Les choses continuèrent ainsi pendant deux siècles; puis survinrent l'excommunication de Frédéric II et le Concile de Lyon (1246), qui portèrent le dernier coup à l'autorité de l'empereur dans cette ville et les pays environnants. Le fantôme de la suzeraineté allemande s'évanouit, partout la dissolution devint complète. Vainement la chancellerie impériale conserve dans ses protocoles le titre de roi d'Arles; il n'y a plus alors ni royaume, ni état, ni vassaux; ce sont des fractionnements sans nombre, des princes qui s'arrodissent, s'isolent et s'arrogent un pouvoir

absolu ; arraché par les uns à la faiblesse des empereurs ; obtenu par les autres à la faveur de l'oubli où on les laissait, et d'usurpations silencieuses que le temps avait lentement consacrées.

Tels furent l'origine et l'établissement des droits de la maison de Savoie, des comtes de Provence, des dauphins de Viennois, des archevêques et chanoines princes temporels de Lyon, de plusieurs cantons suisses, et enfin des sires de Coligny, de Villars et de Baugé, possesseurs du Revermont, de la Bresse et des Dombes.

Sous ces trois dénominations de Bresse, Dombes et Revermont, se trouve désigné le territoire qui s'étend du Doubs aux portes de la ville de Lyon, ayant pour limites la Saône au couchant, la rivière d'Ain, la chaîne du Jura et le Rhône au levant.

Le Revermont, qui appartenait aux sires de Coligny, s'entendait plus particulièrement, comme son nom l'indique, des premiers versants du Jura. Les Dombes (*Pagus Dombensis*, suivant la légende de St-Trivier, écrite au septième siècle), étaient formées, au contraire, de la portion la plus méridionale de la plaine, à peu près comprise entre les rivières de Chalaronne, de Veyle et de Saône. Le reste composait la Bresse proprement dite.

Ce pays, enclavé entre des montagnes et de grands cours d'eau, limites naturelles que toujours la politique adopte, avait dû à cette posi-

tion géographique de changer souvent de maîtres, et en réalité de n'appartenir à aucun.

Nulle contrée n'avait souffert davantage des déchirements qui amenèrent, aux neuvième et dixième siècles, la séparation définitive de l'Allemagne, l'Italie et la France. Point de contact entre ces trois grands États, que les descendants de Louis-le-Débonnaire se disputaient par les armes et la ruse ; chaque bataille avait troublé ses destinées, chaque traité lui en avait donné de nouvelles.

C'est ainsi qu'après avoir été, par le traité de Verdun, séparée de la France (843), elle avait fait successivement partie des états de Lothaire, empereur et roi d'Italie (849) ; du royaume de Lorraine échu à Lothaire II son fils, après son abdication (855) ; puis était revenue pour quelques années à la France, sous Charles-le-Chauve (870-877) ; et, à la mort de ce prince, avait été comprise dans la circonscription du royaume de Provence que Boson venait de rétablir, et qui s'étendait de Châlons-sur-Saône à Marseille.

Toutefois, cette dernière incorporation n'avait été que nominale ; l'usurpation de Boson avait amené entre ce prince et les fils de Louis-le-Bègue de rudes guerres dont le Mâconnais et les rives de la Saône furent le principal théâtre. Forcé de se retirer à Vienne, Boson abandonna ces contrées ; la ville de Lyon rentra sous la domination de la France, et la Bresse, livrée à elle-même, se trouva inoccupée.

Sans cesse attirés du côté de l'Italie, les successeurs de Boson n'eurent, à leur tour, aucun temps à donner à leurs états du nord. En 967, il est vrai, Conrad épousa Mathilde, sœur de Lothaire, roi des Français, qui lui rapporta la ville de Lyon en dot. Lyon fut ainsi rendu aux rois de Provence; mais leur domination ne dépassa plus cette ville, et ce qui était au-delà leur demeura étranger.

D'autre part, le royaume de Bourgogne transjurane, fondé par Rodolphe Welf (888), avait précisément le Jura et le Doubs pour limites à l'ouest; d'où il arriva que la Bresse, séparée du royaume de Provence par le Rhône, de la France par la Saône, du royaume de Bourgogne transjurane par le Doubs et les montagnes, puisa dans cet isolement les germes d'une indépendance qui a précédé celle de la plupart des états formés dans la suite des débris du royaume d'Arles.

Un titre rapporté par Sévert (*Chronol. episcop. Matisc.*) nous montre Hugues II, sire de Baugé, comte de Bresse, se qualifiant, au dixième siècle, *Gratid Dei Comes*. Et en l'année 1161, à une époque où la suzeraineté impériale était encore acceptée sans conteste par les évêques de Belley, l'église de Lyon, les comtes de Savoie et tous les barons du royaume d'Arles, on voit, un autre sire de Baugé, Renaud III, implorer l'appui du roi de France, Louis VII, contre les entreprises du comte de Mâcon; et lui offrir l'hommage de ses châteaux qu'il déclare ne tenir de personne :

Omnia castella mea quæ à nullo teneo à vobis accipiam. Dans le même temps, les sires de Villars, maîtres de Trévoux, qui n'était encore qu'une tour et un village (1), n'y reconnaissaient aucun supérieur, si ce n'est pour le péage de la Saône qui était demeuré mouvant de l'empire; mais, en l'année 1188, l'empereur Henri VI en concéda l'hommage au seigneur de Trévoux, et ajouta, par ce don, la souveraineté de la rivière à celle du sol dès long-temps acquise.

Les Dombes ne formaient pas alors un fief unique : c'était un territoire appartenant à plusieurs maîtres, et principalement aux deux seigneurs les plus puissants de la contrée, les sires de Villars et de Baugé. Une troisième maison y prit pied peu à peu.

De l'autre côté de la Saône, sur la rive française, se trouvaient les sires de Beaujeu, entreprenants et dangereux voisins. Du haut des côteaux du Beaujolais, ils jetaient des yeux d'envie sur les domaines des sires de Baugé, qui faisaient face aux leurs, et à chaque instant traversaient la rivière pour enlever à l'improviste quelque terre ou quelque château; ce qui amena entre eux diverses guerres, puis des alliances et des traités par lesquels les sires de Baugé firent à ceux de Beaujeu abandon, à charge d'hommage, de tout ce qu'ils avaient en Dombes.

(1) Voyez la relation du transport du corps de saint Taurin, en l'année 1158, extraite du *Cartulaire du monastère de Gigny*.

Les sires de Beaujeu devinrent, par là, feudataires de la maison de Baugé et par suite des comtes de Savoie, Amédée IV ayant épousé, en 1272, Sibille de Baugé, fille unique du dernier sire de ce nom, qui lui porta en dot tous les biens et droits de sa famille.

Les sires de Villars avaient eu de leur côté de longs démêlés avec l'église de Lyon, et avaient laissé l'autorité de celle-ci s'étendre sur quelques terres qu'on appela plus tard le Franc-Lyonnais, et qui, à ce titre, conservèrent, jusqu'à la révolution de 1789, des immunités souveraines.

Ils possédaient, comme on l'a vu, la tour de Trévoux, construite au bord de la Saône, sur un coteau abrupt qui domine au loin le cours de la rivière. Ce lieu riant comme site, important comme position militaire, était, en outre, sanctifié par le souvenir d'un miracle. C'est là que, suivant la légende du pays, le martyr saint Symphorien avait traversé la Saône pour se rendre à Autun, où le supplice l'attendait; et le pied de son cheval était resté marqué sur un rocher que chaque été les eaux, en se retirant, laissaient à découvert (1).

De tels avantages ne pouvaient manquer d'attirer attention et faveur; la tour devint un

(1) Le 22 août, jour de la fête de saint Symphorien, le clergé de Trévoux se rendait processionnellement auprès de la rivière et on lisait l'évangile sur ce rocher appelé encore aujourd'hui *Roche-de-Saint-Symphorien*.

château, le village une ville; on l'entoura de murailles, et en 1300, Humbert de Villars et Henri, son frère, qui était archevêque de Lyon, accordèrent des privilèges et franchises à tous ceux qui voudraient y venir habiter.

Dans le même temps ils y résidaient eux-mêmes et y battaient monnaie; leur monnaie était au bas de la ville, près de la rivière, à l'endroit où fut construit plus tard l'hôtel de la monnaie.

Ce monnayage est attesté par de nombreux et irrécusables documents manuscrits et imprimés (1), sans qu'on puisse toutefois préciser l'instant de son apparition; on voit seulement par plusieurs *informations*, mentionnées en un manuscrit appartenant à la ville de Trévoux, qu'en 1300 il existait.

A cette époque, la plupart des barons laïcs ou ecclésiastiques du royaume d'Arles, avaient également monnayage, chacun tenant son droit de bulles ou concessions impériales, accordées en grande partie de 1149 à 1291, par les empereurs Conrad, Frédéric Barberousse, Frédéric II et Rodolphe I^{er}.

La monnaie de Trévoux ne repose sur aucune

(1) Manuscrit de la ville de Trévoux; — *Guichenon*, Histoire m^{ss} de Dombes; — *Cachet de Garnerans*, Histoire m^{ss} de Dombes; — *De Poleins*, Histoire m^{ss} de Dombes; — *Revel*, Usages de Bresse; — *Collet*, Statuts de Bresse; — Art de vérifier les dates; — *Du Puy*, Droits du Roi; — *Du Cange*, d'après *M. Aubret*.

charte de cette nature. On ne voit nulle part qu'elle ait été octroyée : les sires de Thoire et Villars (1) paraissent, en l'établissant, avoir agi de leur seul et plein pouvoir. Ce doit être, il est vrai, dans les dernières années du treizième siècle, alors qu'il n'y avait plus, dans les pays entourant Lyon, vestige de suprématie impériale ; d'où on pourrait induire que l'absence de concession pour leur monnaie, doit être attribuée moins à des droits de souveraineté inhérents à leurs terres de Dombes, depuis plusieurs siècles, qu'à l'anéantissement où était tombée l'autorité des empereurs. Il est difficile de jeter sur de telles questions une clarté complète ; toujours est-il, cependant, qu'à la différence de celles des princes voisins, cette monnaie s'éleva d'elle-même ; et on verra plus bas comment les ducs de Savoie ayant eu occasion, dans la suite, de contester la légitimité de son origine, on se prévalut contre eux de la vieille indépendance des seigneurs de Trévoux, qui, de temps immémorial, n'avaient reconnu de maître en cette ville.

L'église de Lyon, se fondant sur des lettres-patentes de Frédéric I^{er} (1157), qui concédaient à l'archevêque tous les droits de S. M. impériale

(1) En 1238, Agnès de Villars, dernier rejeton de la maison de Villars, avait épousé Etienne II, sire de Thoire, en Bugey. Celui-ci, par cette alliance, réunit la sirie de Thoire à celle de Villars, et fut appelé sire de Thoire et Villars, titre que ses successeurs ont conservé.

dans l'étendue de son diocèse, et plus tard, sur le testament de Henri de Villars lui-même, archevêque de Lyon, avait élevé à plusieurs reprises des prétentions sur Trévoux. Il y eut, sur ce débat, diverses conventions par lesquelles Etienne II, sire de Thoire et Villars, en 1243, et Humbert V, en 1304, promirent l'hommage ; mais elles demeurèrent sans exécution ; l'hommage ne fut jamais rendu et la souveraineté du seigneur de Trévoux n'en reçut aucune atteinte.

Il y a lieu de penser, du reste, que le monnayage des sires de Thoire et Villars, dont aucune pièce connue n'existe, fut peu abondant ; ce qui s'explique par le prompt dépérissement où tomba leur maison. Humbert IV, le même qui avait donné des franchises à la ville de Trévoux, étant mort en 1301, ses successeurs, indolents et faibles, en butte aux entreprises incessantes des comtes de Savoie, des archevêques de Lyon, des ducs de Bourgogne, passaient leur vie à conjurer des orages, à repousser des envahissements, et laissaient chez eux toutes choses à l'abandon. La monnaie qui a besoin, pour prospérer, de calme et de richesse, ne pouvait se maintenir dans ce désordre ; sa fabrication fut nécessairement éphémère et languissante.